



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

24/2020

12 juin 2020

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h		09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h à 18h		09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h à 18h		02.77.62.40.00
Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi		02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île		02.98.92.50.24
Médecins	Parc d'activités du Porzay	Bauta Vincent Cogneau Clément Paugam Marion	02.29.20.21.00
Pharmacie	1, allée du stade	Bourdais Françoise	02.98.92.50.34
Infirmières	Parc d'activités du Porzay	Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne-Laure	02.98.92.52.06
	Parc d'activités du Porzay	Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence	02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Parc d'activités du Porzay	Peuziat Eric	02.98.92.53.13
	Parc d'activités du Porzay	Scordia Julie Le Ny Claire	02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste	Parc d'activités du Porzay	Séverine Doué (le mercredi)	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Parc d'activités du Porzay	Fauchart Florian	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue	Parc d'activités du Porzay	Cavarec David	02.98.92.59.19
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7		Daden David	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires		Jolec Alain	02.98.81.27.28
Déchèterie	Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Lundi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00		02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Place Newcastle Emlyn	
Marché en plein air	Tous les dimanches jusqu'au 25 octobre	Place de l'église de 9h à 13h	

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 8 juin 2020 à 19h30 à la salle polyvalente.

1 - Centre Communal d'Action Sociale - désignation du nombre de membres du Conseil d'administration

Le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et ne peut être inférieur à 8) et il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire. Le Maire, en sa qualité de président de droit du CCAS, propose de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Accord à l'unanimité.

2 - Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans le souci d'une gestion rapide et efficace, que le Conseil délègue un certain nombre de pouvoirs au Maire. L'Assemblée décide donc, à l'unanimité, d'accorder délégation au Maire pour la gestion des affaires les plus courantes (renouvellement de l'adhésion aux associations, prononcé la délivrance et reprise des concessions au cimetière...) En cas d'empêchement du Maire, la suppléance sera assurée par le premier adjoint. Accord à l'unanimité.

3 - Indemnités de fonction

Le Maire rappelle que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité, avec effet au 11 mai 2020, propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de Maire au taux de 47.3% de l'indice 1015
- des Adjointes au Maire au taux de 18.15% de l'indice 1015

4 – Subvention aux associations

Associations	Subventions
- ass. des parents d'élèves de l'école communale	250 €
- ass. des parents d'élèves de l'école Ste Anne	250 €
- ass. Football racing Cast Porzay	2 000 €
- ass. Tennis club du Porzay	180 €
- ass. Basket club du Porzay	600 €
- ass. Dojo club du Porzay	650 €
- ass. Raquette du Porzay	1 000 €
- ass. L'élan du Porzay	150 €
- ass. Randonneurs du Porzay	300 €
- ass. Féminine de gymnastique de Plonévez	110 €
- ass. Trotte-sentiers de la Baie	150 €
- ass. Bibliothèque de Plonévez	1 500 €
- ass. Atelier Bien-être	300 €
- ass. Initiation et découverte de la musique	500 €
- ass. Startijenn Porzhe	400 €
- ass. Société de chasse	150 €
- ass. Comité des fêtes	500 €
- ass. Comité de jumelage	400 €
- ass. Comité de développement des agriculteurs	196 €
- ass. Paralysés de France	50 €
- ass. Handisport Cornouaille Quimper	90 €
- ass. Bibliothèque sonore	50 €
- ass. Entraide cancer	100 €
Total	9 876 €

Quatre élus, Jeanne Hascoët, Annick Kéritel, Sylviane Pennaneac'h et Olivier Hénaff ne prennent pas part au vote, faisant partie du bureau d'associations.

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, le Conseil municipal, à l'unanimité des 15 votants :

- approuve le montant des subventions aux associations tel qu'il est inscrit dans le tableau ci-dessous ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

5 - Contrat d'association de l'école Sainte Anne

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat d'association de l'école privée, la commune verse à l'association O.G.E.C. une subvention équivalente au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école Sainte Anne. Les dépenses de personnel sont déduites ainsi que les frais de piscine et de transport à la piscine. Pour 2020 la subvention s'élève à 56 649 €. Accord à l'unanimité.

6 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère - SDEF

Titulaires : Véronique Lebon & Jacques Le Page.

Suppléants : Denis Floch'lay & Sylviane Pennaneac'h

Syndicat intercommunal mixte d'informatique du Finistère - SIMIF

Titulaire : Paul Divanac'h

Suppléant : Béatrice Le Bourc'h

Référent sécurité routière : André Piriou

Accord à l'unanimité pour tous ces organismes.

7 – Recrutement des agents non titulaires

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier. Accord à l'unanimité

8 - Tableau des emplois

Comme les fiches de poste, le tableau des emplois est un outil multiusage au service des employeurs territoriaux. Il permet une photographie des emplois de la collectivité et du pesage de chaque poste en grade mini et maxi, tels qu'ils sont créés par délibération. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir ainsi le tableau des emplois :

1°) En raison de vacance du poste de secrétaire général depuis le 16 février 2020. Actuellement non pourvu, ce poste doit désormais être inscrit comme vacant. Cela permettra d'enclencher la démarche de recrutement.

2°) Monsieur le Maire informe que les besoins du service peuvent amener le Conseil municipal à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au sein du service technique et/ou du service enfance - jeunesse.

Ces agents contractuels assureront des fonctions d'agent polyvalent relevant de la catégorie C, à temps complet pour le service technique et à temps non complet pour le service enfance jeunesse.

Dans la mesure où l'emploi non permanent créé dans le cadre d'un accroissement temporaire n'existe pas à titre permanent, le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré (IM) 327, dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications du tableau des emplois.

9 - Audit énergétique

Le Programme CEE ACTEE, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics. Suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 juillet 2019, le jury du programme ACTEE a décidé de sélectionner les projets du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune. Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Groupe scolaire	Rue des églantines Plonévez-Porzay	1100 m ²	Article n°4 : audit énergétique Article n°8 : Simulation thermique dynamique	OUI

Le montant des prestations réalisées dans le cadre de la présente convention s'élève à 4 100,00 € HT, soit 4 920,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché. La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Accord à l'unanimité.

10 - Jurés d'assise 2021

Chaque année, la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés d'assises doit être effectuée par un tirage au sort en public à partir de la liste électorale. Sont tirés au sort en vue de l'élaboration de la liste des jurés pour 2021 : M. Olivier Couffon De Trevros Kermouster – 1 village de Camézen ; M. Killian L'Helgouarc'h – 1 résidence Kreisker ; Mme Nathalie Fauchart – Ti Didrouz

ACCÈS À LA MAISON DE SANTÉ DU PORZAY

Ne se rendre à la Maison de Santé qu'après avoir convenu d'un rendez-vous : 02.29.20.21.00. Si vous présentez une fièvre et/ou de la toux, restez sur le parking, le médecin viendra vous guider vers la salle de consultation dédiée.

DISTRIBUTION DES MASQUES À LA POPULATION – RETRAIT EN MAIRIE

La commune met en œuvre une opération de distribution de masques « grand public » répondant aux normes AFNOR, à l'ensemble des habitants. Retrait en mairie. Se munir de la carte électorale et du livret de famille. Pour les personnes ne disposant pas de carte électorale, se munir d'un justificatif de domicile. Une personne par famille de préférence pour cette opération.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGLEMENTANT L'ACCÈS AUX PLAGES AUX CHIENS ET AUX CHEVAUX

L'accès aux plages aux chevaux et aux chiens est strictement interdit du 1^{er} juin au 30 septembre, visé par arrêté préfectoral du 19 janvier 2018.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est dorénavant ouverte au public le mercredi et le samedi de 10h à 12h et le dimanche de 11h à 12h. Les mesures sanitaires devront être respectées : port du masque, gel hydroalcoolique à l'entrée et sur les tables, respect de la distanciation et accès limitée à 5 personnes à l'intérieur. Une cinquantaine de livres viennent d'être achetés. Les livres retournés seront mis en quarantaine et désinfectés. Il est toujours possible de réserver sur le portail : <https://plonevez-porzay-pom.c3rb.org/>

MARCHÉ SAISONNIER - Dimanche 14 juin de 9h00 à 13h00

Toutes les mesures barrières classiquement demandées pendant cette période de crise sanitaire doivent être respectées.

TRANSPORTS SCOLAIRES COLLÈGES ET LYCÉES

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>, à compter de la fin mai. Au-delà du 15 juillet 2020, une majoration de 30€ pour inscription tardive sera appliquée.

Vous retrouverez toutes les informations et renseignements sur le site internet : www.breizhgo.bzh ou par téléphone du lundi au samedi de 8h à 20h au 02.99.30.03.00.

INFORMATIONS COMMERCIALES

La boulangerie « **l'angle gourmand** » est ouverte 7jours/7 jusqu'à fin août. Du lundi au samedi de 7h00 à 14h00 et de 15h00 à 19h00. Le dimanche de 7h00 à 13h00.

La boulangerie « **Aux délices du Porzay** » est fermée jusqu'au lundi 15 juin.

L'atelier de la souris verte : ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h, le dimanche de 10h à 12h.

« **La conciergerie de la Baie** » devient « **La conciergerie de Kervel** ». Intendance de résidence, assistance location, services à la personne et de conciergerie, plaisancier et camping-cariste. Contact : 06.56.68.27.33 / www.laconciergeriedelabaie.fr / contact@laconciergeriedelabaie.fr

L'Hôtel de la Plage ouvre le 19 juin au soir pour sa saison ! Le Chef propose cette saison 3 menus. Tarifs à partir de 49 €. L'offre de plats à emporter continue toute l'année, rendez-vous sur la plateforme en ligne sur le site <http://www.plage.shop-and-go.fr> ou au 02.98.92.50.12.

VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Au vu du contexte sanitaire actuel et du respect des gestes barrières, le comité des fêtes vous informe de l'annulation de la fête de Kervel du 18 juillet 2020. Concernant le « lard-patates » de Tréfeuntec du 21 août, la décision sera prise en fonction des annonces gouvernementales.

RACING CAST PORZAY

Félicitations au Racing Cast Porzay pour la double montée des équipes A et B qui évolueront la saison prochaine en D2 et D3. Concernant les jeunes, le club vient d'officialiser une entente avec Châteaulin pour la catégorie U14 (nés en 2007) et recherche quelques joueurs pour compléter ses équipes de jeunes de la catégorie U6 (nés en 2015) jusqu'à U15 (nés en 2006). Si vous souhaitez rejoindre les rouges et jaunes, en tant que joueur ou bénévole pour partager un peu de votre temps, vous pouvez contacter Vincent Birou (Président) au 06.74.54.14.02.

RANDONNEURS DU PORZAY

Reprise des activités marche et pétanque. Informations sur le site : club.quomodo.com/randonneursduporzay

Vendredi 3 juillet : repas partageur. Inscription auprès de Jean René le Donge : 06.47.98.83.53.

Reprise de la section musico vocale en septembre

STARTIJENN PORZHE

Sortie du livre "La traversée du siècle".

Le deuxième livre édité par l'association est disponible à la vente à la Maison de la Presse "Le Porzay" et au café "La Forge" à Tréfeuntec.

DIVERS

Nathalie vous propose de vous aider dans votre quotidien : ménage, repassage... Paiement chèque CESU  06.36.15.90.46.

Loue local commercial ou professionnel 20 m², centre bourg de Plonévez-Porzay. 290 € charges comprises hors électricité. Accès internet offert par câble ethernet. Tel : 06.70.88.54.48.